GROUPE CHOPARD

Laissez-vous transporter

CITROËN

CHOPARD ESTEREL SCC
CONCESSIONNAIRE – RÉPARATEUR AGRÉÉ
SAS au capital de : 295 872 € - APE 4511Z
Siren 322 284 274– Code TVA FR 96322284274

CHOPARD ESTEREL SCC FREJUS
Siret 322 284 274 00030
1803 Av André Léotard – 83600 FRÉJUS
Tél : 04 94 40 27 89
Email : accueil.scc.frejus@groupechopard.com

CHOPARD ESTEREL SCC DRAGUIGNAN
Siret 322 284 274 00063
108 Chemin de Menenpenty - 83720 TRANS-EN-PROVENCE
Tél : 04 94 50 58 88
Email : accueil.scc.draguignan@groupechopard.com

CHOPARD ESTEREL SCC EUROREPAR
Siret 322 284 274 00055
306 Av Laurent Barbero - 83600 FRÉJUS
Tél : 04 94 17 78 00
Email : accueil.scc.capitou@groupechopard.com

DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLO
7 Rue DES ENDRONNES
83300 DRAGUIGNAN

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE	12/05/2026	0216004	DRACENIE PROVENCE	ME	30/06/2026
02-80621	419414		TVA : FR79248300493		
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO			

MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
NISSAN	VSKCVND40U0494738	12/10/2012	A0C0	DUPLICATA	1/1
NAVARA	CL-675-SW	136760		SORIN THIBAUT	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

DÉSIGNATION			QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE € HT	% REMISE	MONTANT € HT	CT
Siret Emetteur: 32228427400048 Siret Destinataire: 24830049300124							
Code Service Executant: FACTURES_PUBLIQUES							
Numero Engagement: BON COMMANDE FA260531							
Numero de Marche: M20-029							
** OR 419414 DU 21/04/2026 **							
A : VOYANT MOTEUR DIAG							
1682246380	E:BOUGIE PRECHAUFFAGE AM	6B	4,00	24,65	25,00	73,95	4
MEC1	*RECHERCHE PANNE		0,90	74,00		66,60	4
MEC1	*REMPLACEMENT BOUGIE PRE CHAUFFAGE		1,20	74,00		88,80	4
REMD	OFFRE PROMOTIONNELLE			-3,75		-3,75	4
SOUS-TOTAL INTERVENTION A	**225,60 (270,72 TTC)**						

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'A PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX A L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980).
T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

	250,25
	24,65
NET À PAYER €	**270,72**

C	0216004
F	02-80621
D	12/05/2026
M	270,72
R	VIREMENT
E	30/06/2026

PAPILLON A JOINDRE À VOTRE RÈGLEMENT

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A	MONTANT T.V.A.
4	225,60 €	20,00	45,12 €

MO facturee au bareme des temps sauf (*) au temps passe

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de contestation, le **Tribunal de Commerce de notre Siège Social** sera seul compétent.
Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture.

Voir nos conditions générales de réparation sur la commande de travaux.